



*Man muß
schon denken
wie ein Held,
um wie ein
anständiger
Mensch
handeln zu
können.*

*Uno debe
pensar como
un herø,
simplente
para
comportarse
como un
ser humano
digno
de su
condición.*

*Il faut penser
en héros pour,
simplent,
se comporter en
être humain
digne
de ce nom.*

*One must think
as a hero,
simplly
to behave as a
human beeing
worthy
of his
condition.*

May Sarton

Jean-Pierre LLABRÉS

Économiste
Expert en Stratégies de Sécurité Alimentaire

Théorie
de la
Sécurité Alimentaire
Restreinte & Générale

septembre 2011

Ceux qui persistent à vouloir élargir la réalité
aux dimensions de leurs rêves
échouent.

C'est pourquoi tout progrès humain est dû,
en définitive,
aux gens qui échouent.

George-Bernard SHAW

INDEX

1. Définition de la Sécurité Alimentaire	4
2. Déclinaison de la définition de la Sécurité Alimentaire	4
2.1. Composantes de la Sécurité Alimentaire	4
2.2. De la Sécurité Alimentaire à la Sécurité Nutritionnelle	5
3. Sécurité Alimentaire Restreinte	6
3.1. Les Produits Vivriers	6
3.1.1. Agriculture	6
3.1.2. Élevage	7
3.1.3. Pêche	7
3.2. Rentabilisation de l'Offre Alimentaire	7
3.2.1. Production & Valorisation	7
3.2.2. Agriculture	7
3.2.2.1. Produits Vivriers Stockables	7
3.2.2.2. Produits Alimentaires Non Stockables	10
3.2.3. Élevage	11
3.2.4. Pêche	11
4. Sécurité Alimentaire Générale	12
4.1. Demande solvable	12
4.1.1. Demande solvable rurale	12
4.1.2. Demande solvable urbaine	12
4.2. Demandes rurale & urbaine insolubles	13

1. Définition de la Sécurité Alimentaire

Tous les pays du monde sont confrontés, quasiment dans les mêmes termes, au problème de la Sécurité Alimentaire même si ce problème s'y pose avec divers degrés d'acuité et se manifeste surtout de manière aiguë dans les pays en voie de développement (PVD) ou dits « en développement » qui font l'objet de ce qui suit.

La Sécurité Alimentaire consiste à produire une offre alimentaire qui, en quantité et qualité suffisantes, permette aux producteurs alimentaires ruraux de se nourrir ainsi que de vendre leurs excédents pour en tirer un revenu satisfaisant pour encourager leur productivité et satisfaire la demande solvable des ruraux non producteurs alimentaires ainsi que celle des urbains.

En cas de déficit de la production alimentaire nationale, celle-ci doit être complétée par des importations commerciales. En fait, pour chaque production, il doit exister un rétablissement de l'équilibre entre l'offre et la demande par l'exportation ou/et l'importation.

Au titre de la solidarité nationale ou/et internationale, les ruraux et urbains insolubles doivent bénéficier d'une Aide Alimentaire gratuite et d'urgence.

Enfin, dans les cas extrêmes où l'insécurité alimentaire et la dénutrition se manifestent par des déficiences physiologiques sur les être humains, ceux-ci doivent bénéficier, inconditionnellement, d'une aide humanitaire nutritionnelle gratuite et d'urgence.

2. Déclinaison de la définition de la Sécurité Alimentaire

2.1. Composantes de la Sécurité Alimentaire

La Sécurité Alimentaire comporte deux composantes : quantitative & qualitative.

La composante qualitative ne sera pas examinée ici parce qu'elle relève d'autres spécialistes (généticiens, biologistes, nutritionnistes, et cætera...) et parce que, dans les pays en voie de développement (PVD) ou dits « en développement », les productions alimentaires ne présentent pas de problème qualitatif majeur de santé publique car elles demeurent « relativement naturelles et saines » même si les organismes génétiquement modifiés (OGM) y sont développés par ceux, pas si nombreux, qui peuvent financer, chaque année, l'achat de telles semences comme il en va depuis longtemps déjà pour les semences de maïs hybride.

La Sécurité Alimentaire quantitative comporte deux dimensions : dimension restreinte et dimension générale.

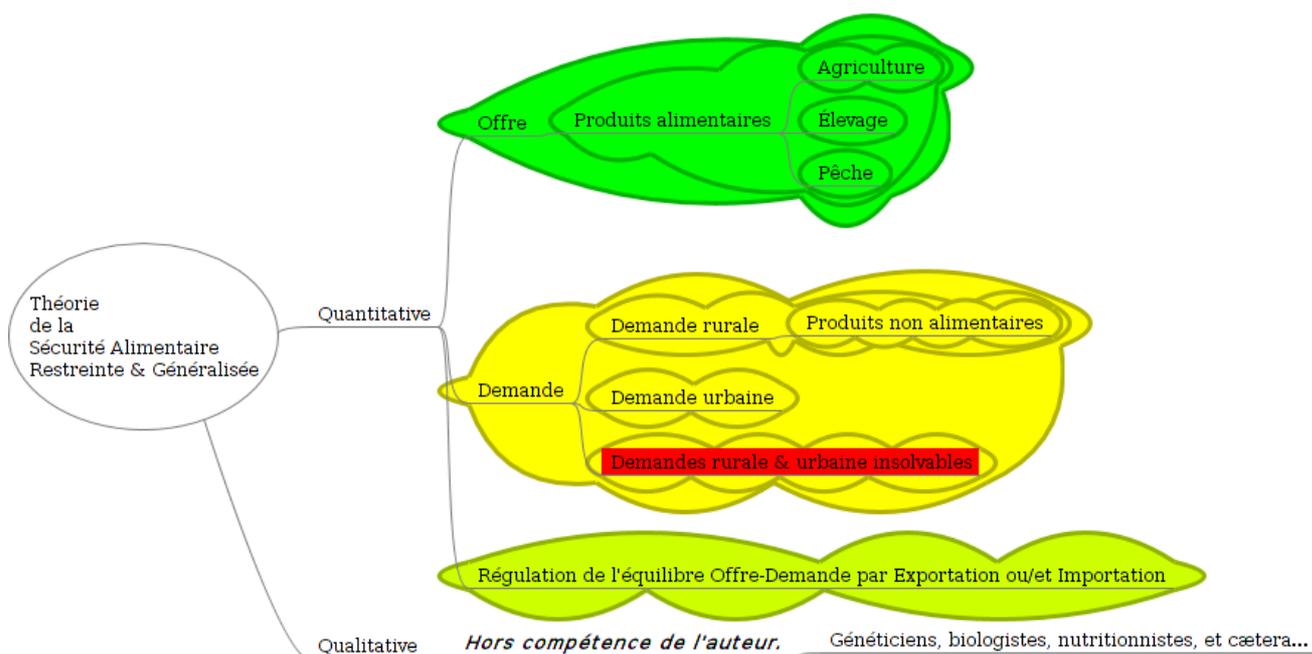
Dans sa dimension restreinte, la Sécurité Alimentaire se limite à la production de tous les aliments de base (au sens le plus large : agriculture, élevage, pêche) nécessaires à la satisfaction de l'offre en produits alimentaires requis par les populations rurales (autoconsommation) et urbaines. Il entre également dans le cadre de la Sécurité Alimentaire Restreinte d'assurer les conditions adéquates de commercialisation des productions alimentaires pour que les populations rurales productrices de ces aliments en perçoivent un revenu financier les incitant à accroître leur productivité et leur donnant les moyens financiers d'acquérir les outils et les intrants nécessaires.

La Sécurité Alimentaire Restreinte a pour objectif de sécuriser l'offre alimentaire.

Dans sa dimension générale, la Sécurité Alimentaire consiste, d'une part, à rentabiliser les productions agricoles non alimentaires (coton, bois, et cætera) afin que ces producteurs ruraux en retirent un revenu financier leur permettant d'acquérir les aliments qu'ils ne produisent pas et, d'autre part, à promouvoir les conditions adéquates pour que les populations urbaines des secteurs économiques secondaire (industrie) et tertiaire (commerce & services) constituent une authentique demande solvable afin de pouvoir acquérir les aliments nécessaires pour se sustenter.

La Sécurité Alimentaire Générale a pour objectif de rendre solvable la demande alimentaire des ruraux non producteurs d'aliments ainsi que celle de tous les urbains (non producteurs alimentaires, par définition) afin de pouvoir acquérir l'offre alimentaire nationale ou/et un éventuel complément importé.

Ce qui précède, concernant la Sécurité Alimentaire Quantitative, peut être résumé dans le diagramme ci-dessous dans lequel la zone verte représente le champ de la Sécurité Alimentaire Restreinte et la zone jaune représente la Sécurité Alimentaire Générale. Quant à la zone de couleur vert clair, elle figure les Exportations et les Importations éventuellement nécessaires au maintien de l'équilibre entre l'Offre et la Demande.



Enfin, les moyens à mettre en œuvre pour instaurer ou restaurer la Sécurité Alimentaire Quantitative, que ce soit dans sa dimension restreinte ou générale, comportent un double aspect : préventif et curatif ; avec une priorité au premier par rapport au second.

Ainsi, toute action de consolidation d'une production agricole, par l'amélioration de la qualité des semences, par exemple, relève de la prévention.

À l'inverse, l'octroi d'une aide alimentaire à des agriculteurs dont les récoltes ont été sinistrées (sécheresse, par exemple) ou son approvisionnement en nouvelles semences, en remplacement de semences détruites (inondations, par exemple), relève du curatif.

2.2. De la Sécurité Alimentaire à la Sécurité Nutritionnelle

La Sécurité Alimentaire se situe très en amont de la Sécurité Nutritionnelle (Aide Alimentaire Humanitaire gratuite & d'urgence) qu'elle englobe et qui, elle, ne devrait jamais être mobilisée, en aval, si les mesures prises, par anticipation, pour la Sécurité Alimentaire sont adéquates.

Il convient d'explicitier et d'expliquer le distinguo entre « Sécurité Alimentaire » et « Sécurité Nutritionnelle » qui doit rester, en permanence, présent à l'esprit afin de toujours tenir compte de l'incontournable « **concept de relation de cause à effet** ».

Au titre de la solidarité nationale ou/et internationale, la Sécurité Alimentaire, par une Aide Alimentaire gratuite et d'urgence, doit, d'une part, assurer l'alimentation des populations rurales productrices d'aliments dont les productions sont détruites par des catastrophes naturelles (sécheresse, inondations, épizooties, et cætera) car ces populations deviennent alors des sinistrés économiques et insolubles, incapables d'acquérir leur alimentation ; au-delà de l'Aide Alimentaire gratuite et d'urgence, la problématique de Sécurité Alimentaire doit prendre également en compte le problème de la reconstruction de leurs outils de travail (semences, bétail, et cætera).

D'autre part, et enfin, la Sécurité Alimentaire, toujours par une Aide Alimentaire gratuite et d'urgence, doit assurer l'alimentation des populations rurales et urbaines insolubles.

Quant à la **Sécurité Nutritionnelle**, située très en aval de la Sécurité Alimentaire, elle se définit comme étant l'ensemble des mesures alimentaires et humanitaires d'urgence à mettre en œuvre lorsque l'insécurité alimentaire se manifeste par une dénutrition et une déshydratation physiologiquement mesurables sur les enfants, les femmes et les hommes. Une situation aussi extrême ne devrait, en réalité, jamais se manifester si, en amont, toutes les mesures spécifiques prises au titre de la Sécurité Alimentaire sont efficaces et effectives.

En somme, la nécessité de mobiliser des moyens alimentaires et humanitaires d'urgence pour lutter contre l'insécurité nutritionnelle signe le patent échec des stratégies et politiques préventives de Sécurité Alimentaire !

3. Sécurité Alimentaire Restreinte

3.1. Les Produits Vivriers

3.1.1. Agriculture

Le dictionnaire Larousse indique : « Cultures vivrières : qui fournissent des produits alimentaires destinés principalement à une population locale », comme définition du mot « vivrier ». Dans la réalité, ce n'est pas aussi simple car le mot « vivrier » est attribué à des produits alimentaires répondant à des caractéristiques spécifiques qui font que tous les produits alimentaires ne sont pas des « vivriers » tandis que tous les « vivriers » sont des produits alimentaires.

Dans la pratique, un « produit vivrier » est un produit alimentaire de base, c'est-à-dire qu'il peut être consommé seul pour assurer la survie d'un organisme humain¹. Ensuite, c'est un produit massivement consommé par la population d'une région, voire d'un pays. D'autre part, c'est un produit conservable, peu périssable, susceptible d'être stocké jusqu'à un an (voire plus), soit jusqu'à sa nouvelle récolte (le climat de certains pays permet de réaliser deux à trois récoltes par an). Enfin, et à tort, les vivriers ne sont pas considérés comme des produits d'exportation éventuelle à l'inverse des « produits de rente ».

Voici une liste alphabétique de produits alimentaires susceptibles d'être retenus comme « vivriers » : arachide, avoine, banane, blé, canne à sucre, colza, courge, haricot, igname, maïs, manioc, mil, niébé, olive, orge, palmier à huile, riz (« paddy » quand il n'est pas décortiqué), seigle, sésame, sorgho, tournesol.

La banane est certes un vivrier, dans sa variété plantain, mais elle ne peut se conserver très longtemps sans disposer de grosses installations de réfrigération et une grande partie de sa production est vouée à l'exportation comme produit de rente.

Le sucre de canne est, à la fois, un vivrier pour les populations locales et un produit d'exportation et de rente.

L'igname et le manioc sont assurément des vivriers du fait de leur consommation locale généralisée mais ils ne se conservent qu'autant que leur racine comestible reste enfouie dans la terre.

De manière non exhaustive, les autres produits mentionnés peuvent être retenus comme d'authentiques produits vivriers soit en tant que tels (céréales, haricots), soit par leurs produits dérivés (huiles de : colza, olive, palme, tournesol).

Parmi les produits alimentaires, mentionnons les légumes et les fruits qui, compte tenu de grande périssabilité sans l'appoint d'une solide « chaîne du froid », ne peuvent absolument pas être considérés comme des produits vivriers.

Enfin, parmi les autres produits agricoles, il en est qui sont des produits alimentaires (à l'exception du bois) mais dont la consommation est si exogène qu'ils sont référencés comme produits d'exportation et de rente : bois (sylviculture), cacao, café, coton, épices, gomme arabique, kolatier, noix de cajou, tabac, et cætera...

¹ Bien entendu, une telle consommation n'est pas souhaitable car elle engendre des carences en divers autres éléments nutritifs essentiels (vitamines, par exemple).

3.1.2. Élevage

En général, l'élevage et la pêche ne sont pas mentionnés comme étant des secteurs économiques générant des produits vivriers à part entière.

Pourtant, les troupeaux de bovins, caprins, ovins, sans oublier les animaux de basse-cour (porcins, volailles, lapins, et cætera), constituent sans conteste d'authentiques produits vivriers qui, tout au long de l'année et d'une année à l'autre, nourrissent de leur lait les éleveurs (ruraux) et de leur viande les moins défavorisés des urbains.

Ajoutons à cela que les bovins, notamment, constituent un produit d'investissement pour les économies des ruraux et des urbains qui, peu habitués aux banques, trouvent là une possibilité de capitalisation toujours et aisément disponible.

3.1.3. Pêche

Nombre de pays disposent de domaines économiques maritimes ou/et de rivières et fleuves fournissant des ressources halieutiques, parfois conséquentes, auxquelles il convient d'ajouter le potentiel de la pisciculture.

Au contraire du poisson frais ou congelé qui ne peut aisément intégrer la catégorie des produits vivriers, en raison de sa grande périssabilité qui exige, pour sa bonne conservation, une rigoureuse et ininterrompue « chaîne du froid », le poisson séché constitue un produit vivrier capable de pénétrer très loin dans les territoires de consommation.

3.2. Rentabilisation de l'Offre Alimentaire

3.2.1. Production & Valorisation

Dans l'absolu, les producteurs agricoles et autres souffrent moins de difficultés à produire que d'obstacles à valoriser leurs productions par une commercialisation authentiquement équitable.

Or, c'est une commercialisation qui leur serait nettement plus favorable qui leur permettrait d'intégrer le cercle vertueux : commercialisation plus favorable, amélioration des revenus et des profits nets, amélioration du niveau de vie, capacité à financer de nouveaux modes de production et de nouveaux intrants, accroissement de la productivité, amélioration qualitative et quantitative de la production.

Et recommencement : commercialisation plus favorable, et cætera...

3.2.2. Agriculture

3.2.2.1. Produits Vivriers Stockables

En page suivante est présenté un schéma théorique ultra-épuré des principes et des mécanismes de fonctionnement de la commercialisation naturelle des produits vivriers stockables, tels que les céréales, sous forme d'un graphique élaboré sur la base d'hypothèses visant à simplifier le problème sans que le graphique perde de sa représentativité.

Hypothèses :

Une seule récolte annuelle ;

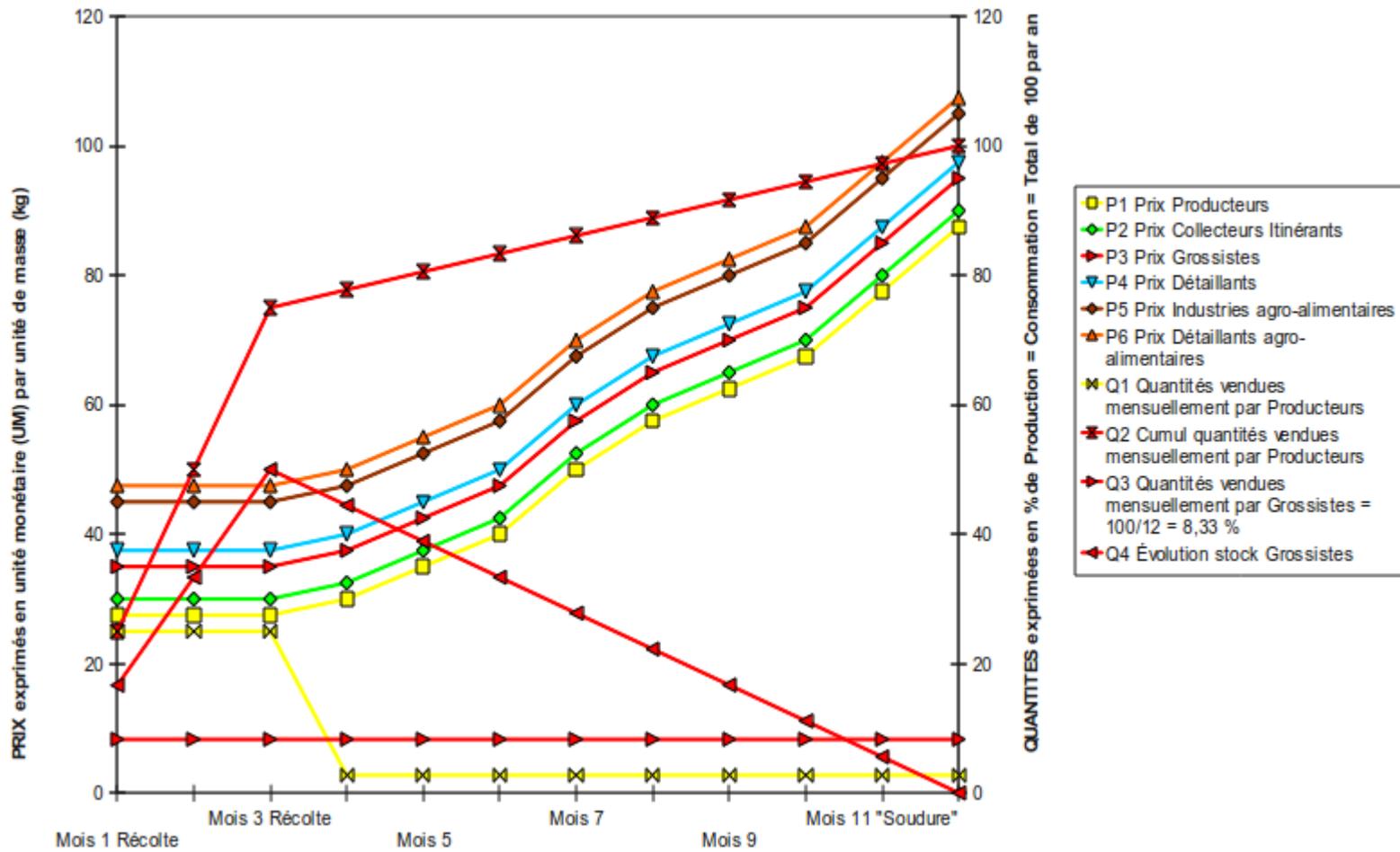
Production = Consommation = 100 et,

donc : Exportation = Importation = néant ;

Les Industries agro-alimentaires achètent exclusivement aux grossistes-stockeurs.

Ce graphique, où des courbes différentes ont la même couleur, appelle quelques explications. Par exemple, les quantités mensuelles vendues par les producteurs (Q1) figurent en jaune de même que la courbe des prix de vente des producteurs (P1). Dans cet esprit, la courbe retraçant le cumul des quantités vendues par les producteurs (Q2) devrait également être en jaune. Mais, celle-ci figure en rouge car ces quantités cumulées sont, en réalité, achetées par les grossistes, dès la période de récolte, et constituent le stock des grossistes. La courbe de leurs prix de vente (P3) est également en rouge ainsi que celle représentant leurs ventes mensuelles (Q3) et celle indiquant l'évolution du stock des grossistes-stockeurs (Q4).

Le fait qu'éventuellement je puisse avoir tort ...



Deux constats fondamentaux ressortent de ce graphique :

1)

Les producteurs vendent massivement leurs produits durant la période de récolte ce qui provoque une forte baisse des prix. En année de récolte excédentaire, auto-suffisante ou excédentaire, les prix perçus par les producteurs restent très proches de leurs coûts de production.

2)

Les grossistes-stockeurs achètent la grande majorité de leur stock au moment de la récolte, profitant des bas prix, puis revendent tout au long de l'année, à des prix nettement plus élevés leur permettant de réaliser des marges hyper-confortables (amortissement logique des frais de stockage + marge substantielle de « spéculation ») en le revendant depuis la récolte jusqu'à la « soudure », période précédant immédiatement la récolte suivante.

Dans ce cas de figure totalement théorique, en moyenne annuelle, les grossistes-stockeurs réalisent une marge brute de 63 % sur leur prix d'achat (Prix Vente Grossiste « soudure » / Prix Vente Producteur Récolte = 163 %). Il en va de même pour ce qui concerne les Industries Agro-Alimentaires si, au lieu d'acheter exclusivement aux grossistes-stockeurs, elles s'approvisionnent, via les Collecteurs Itinérants, auprès des producteurs durant la période de récolte.

Les « marges brutes » des grossistes-stockeurs qui apparaissent dans ce graphique théorique sont très en dessous de la réalité où, selon les produits et les années, elles varient entre 50 % et 150 %...

Depuis la fin de la seconde guerre mondiale et le début des indépendances, c'est sur ce constat des trop faibles marges réalisées par les producteurs et celles excessives engrangées par les grossistes-stockeurs que les pays bailleurs d'Aide Publique au Développement (APD) (Économique ?) et les pays bénéficiaires ont développé des réseaux de stockage et des offices de commercialisation et de régulation des marchés (marketing boards) afin d'accroître les marges des producteurs et réduire les prix des produits vivriers pour les consommateurs.

Malheureusement, si la construction des réseaux de stockage n'a pas posé de problème, les stratégies commerciales dévolues aux offices de commercialisation se sont avérées totalement ineptes et ont généré de tels déficits financiers que l'ensemble est parti en capilotade. À ce jour, il est probable que nul ne sait combien de milliards d'Euros, pendant des décennies, ont été « investis », gaspillés, dans ces infrastructures de stockage, aujourd'hui hors de service, et ces « pseudo-stratégies » commerciales.

Depuis les années 1980, les réseaux de stockage sont obsolètes faute de ressources financières pour les entretenir et les offices de commercialisation, quand ils existent encore, se contentent, au mieux, d'observer l'évolution des marchés ou, au pire, de gérer de trop coûteux et inutiles stocks de sécurité.

Au final, les producteurs de vivriers se retrouvent dans leur peu enviable situation antérieure...

Pourtant, le contexte de la commercialisation des produits vivriers n'a changé en rien dans les pays dits « en développement ».

Ceci dit, afin de ne pas se tromper de cible, il apparaît absolument nécessaire de préciser que les opérateurs économiques qui profitent de la structure actuelle du marché des produits vivriers et de ses anomalies ne sont pas responsables, en tant que « géniteurs », de cette structure et de ses défauts.

Cela relève de la structure naturelle, et inique, des principes et des mécanismes de fonctionnement de la commercialisation des produits vivriers stockables.

Constater cela ne signifie absolument pas qu'il faut s'y résigner et renoncer à modifier la situation dans un sens plus favorable au producteur et au consommateur.

Or, malheureusement, depuis plus de 30 ans, maintenant, il semble que les pays bailleurs d'Aide Publique au Développement (APD) (Économique ?) et les pays bénéficiaires aient « oublié » leur analyse fondamentale initiale qui demeure vérifiée dans la réalité et que, par ailleurs, nombre d'experts produisent des études dégradées et par trop parcellaires, amnésiques ou aveugles.

La culture de produits vivriers constitue une des composantes majeures de la problématique de Sécurité Alimentaire dans les pays développés comme dans les pays dits « en développement ».

Or, dans ces derniers, on constate que le soutien aux produits vivriers se résume, grosso modo, en deux phases :

1950 – 1980 :

30 années consacrées à la construction d'infrastructures de stockage et à l'élaboration de stratégies commerciales si ineptes qu'elles n'ont généré que des pertes financières qui ont entraîné l'obsolescence des structures de stockage.

1980 – 2010 :

30 années durant lesquelles plus rien n'a quasiment été fait en matière de stockage et où les stratégies commerciales ineptes ont été remplacées par le coûteux et inutile concept de gestion de stocks de sécurité.

Au terme de ces 60 années, il s'avère qu'il conviendrait de tout reprendre depuis le début. Et rien n'indique qu'on en prenne le chemin. Pauvres agriculteurs et consommateurs des pays dits « en développement » !...

Pour conclure, au risque d'une utile répétition, on rappellera que la solution au problème de la rémunération du producteur demeure éminemment simple (même si elle exige, à nouveau, la mise en œuvre de moyens financiers considérables) : tout au long de l'année de la campagne de commercialisation, les producteurs doivent demeurer les maîtres de leur calendrier de commercialisation.

Pour y parvenir, il est impératif que, seuls ou associés, ils s'équipent de structures de stockage afin de pouvoir cesser leurs ventes massives de la période de récolte, qui font s'effondrer les prix, aux collecteurs itinérants qui revendent immédiatement aux grossistes-stockeurs ou/et aux agro-industriels lesquels sont en capacité de stocker à long terme pour leur meilleur profit.

Seules ces structures de stockage leur permettront de maîtriser leur calendrier de commercialisation, de stabiliser les prix, d'engranger de meilleures marges et d'augmenter leur profit et leur revenu afin d'améliorer leur niveau de vie ainsi que leur productivité, facteur majeur de la Sécurité Alimentaire Nationale. **À cette condition, les produits vivriers seront rémunérés et rentabilisés comme des produits de rente !**

Enfin, au-delà de la résolution de leur problème de stockage et de commercialisation par la **Sécurité Alimentaire Restreinte Préventive**, les producteurs de vivriers sont exposés à des catastrophes naturelles (sécheresse, inondations, épidémies, et cætera) qui peuvent détruire leurs récoltes et en faire des sinistrés économiques incapables de subvenir à leurs besoins alimentaires et ayant perdu toute source de revenus car n'ayant plus de produits vivriers à vendre.

Dans ce cas, la solidarité nationale ou/et internationale doit intervenir, au titre de la **Sécurité Alimentaire Restreinte Curative**, pour leur fournir une Aide Alimentaire gratuite et d'urgence, afin de satisfaire leurs besoins alimentaires, ainsi qu'une Aide à la reconstitution de leur outil de travail et de production (outils, semences, engrais, et cætera).

Enfin, il semblerait judicieux d'examiner dans quelle mesure il serait possible aux producteurs de vivriers de souscrire des assurances qui se substitueraient au recours aux moyens mis en œuvre au titre de la solidarité nationale ou/et internationale pour assurer leur Sécurité Alimentaire.

3.2.2.2. Produits Alimentaires Non Stockables

La culture des produits alimentaires non stockables, qu'ils soient pérennes (igname & manioc) ou saisonniers (légumes & fruits), peut être soutenue par un appui à l'optimisation des réseaux de distribution et, pour les seconds, par mise en place de « chaînes du froid » performantes.

3.2.3. Élevage

Les éleveurs trouvent dans leur bétail une source conjoncturelle et structurelle de revenu. Conjoncturellement, le bétail assure leur Sécurité Alimentaire quotidienne ; par la consommation et la transformation du lait, notamment. Structurellement, la vente de têtes de bétail constitue la source majeure de leur revenu financier pour assurer leurs autres besoins non alimentaires.

Si les animaux démontrent une capacité certaine de résistance à la faim et à la soif, il n'en reste pas moins certain que le talon d'Achille économique de l'élevage demeure sa vulnérabilité à la sécheresse qui, détruisant les pâturages, conduit le bétail à la mort de faim et de soif.

En agriculture, si des récoltes sont détruites par des inondations ou une sécheresse, ce n'est, a priori, que le fruit d'une année de travail qui est perdu.

Au contraire, dans l'élevage, quand le bétail meurt de sous-nutrition et de soif, ce sont plusieurs années de travail qui sont anéanties. En effet, avec le bétail, c'est le capital accumulé qui disparaît irrémédiablement détruisant du même coup l'outil de travail et de production.

La Sécurité Alimentaire des éleveurs est donc essentiellement conditionnée par les critères pluviométriques qui permettent, ou non, la permanence des pâturages pour la nourriture des animaux et l'accès à l'eau pour les abreuver.

Dans l'hypothèse où les éleveurs perdent leur bétail, leur outil de travail et de production, pour cause de sécheresse ou d'épizootie, par exemple, ils perdent, d'une part, leur capacité à subvenir, par eux-mêmes, à leurs besoins alimentaires et, d'autre part, leur source de revenus ce qui les rend incapables de reconstruire leur outil de travail et de production.

Dans ce cas, la Sécurité Alimentaire doit se manifester envers eux, au titre de la solidarité nationale ou/et internationale, par une Aide Alimentaire gratuite et d'urgence afin de parer au plus pressé, si la catastrophe n'a pu être anticipée, et par une aide structurelle, également gratuite, afin de les aider à reconstruire leur outil de travail et de production.

Enfin, il semblerait judicieux d'examiner dans quelle mesure il serait possible aux éleveurs de souscrire des assurances qui se substitueraient au recours aux moyens mis en œuvre au titre de la solidarité nationale ou/et internationale pour assurer leur Sécurité Alimentaire.

3.2.4. Pêche

La pêche maritime comporte deux composantes : pêche côtière et pêche hauturière. La première reste principalement le fait de pêcheurs autochtones peu et mal équipés. La seconde est, en majorité quasi exclusive, le fait de flottes industrielles étrangères qui peuvent exercer leur activité moyennant le paiement aux États de droits de pêche.

En matière de Sécurité Alimentaire des pêcheurs autochtones, la question primordiale est de savoir si lesdits États ont suffisamment aidé leurs pêcheurs côtiers à s'équiper afin de pouvoir, eux aussi, se livrer à la pêche hauturière, accroître leur productivité et améliorer leurs revenus.

Qu'ils soient pêcheurs autochtones côtiers ou hauturiers, la vente du produit de leur pêche constitue leur unique source de revenu financier pour assurer leur Sécurité Alimentaire quotidienne et leurs autres besoins non alimentaires.

Par ailleurs, les pêcheurs côtiers ou hauturiers sont exposés aux risques de naufrage (perte du navire), tempête (perte des filets), épuisement des ressources halieutiques (raréfaction des prises) ce dernier point relevant plus de la bonne gestion des ressources que de la Sécurité Alimentaire.

Dans l'hypothèse où les pêcheurs perdent leur navire ou leurs filets, c'est-à-dire leur outil de travail et de production, pour cause de naufrage ou de tempête, par exemple, ils perdent leur capacité à subvenir, par eux-mêmes, à leurs besoins alimentaires et, d'autre part, leur source de revenus ce qui les rend incapables de reconstruire leur outil de travail et de production.

Dans ce cas, la Sécurité Alimentaire doit se manifester envers eux, au titre de la solidarité nationale ou/et internationale, par une Aide Alimentaire gratuite et d'urgence afin de parer au plus pressé, si la catastrophe n'a pu être anticipée, et par une aide structurelle, également gratuite, afin de les aider à reconstruire leur outil de travail et de production.

Enfin, il semblerait judicieux d'examiner dans quelle mesure il serait possible aux pêcheurs de souscrire des assurances qui se substitueraient au recours aux moyens mis en œuvre au titre de la solidarité nationale ou/et internationale pour assurer leur Sécurité Alimentaire.

4. Sécurité Alimentaire Générale

4.1. Demande solvable

4.1.1. Demande solvable rurale

Il est rare que les ruraux se consacrent à une agriculture d'exportation et de rente sans s'assurer de leurs besoins alimentaires en cultivant également des produits vivriers.

Cependant, dans l'absolu, on ne peut écarter d'un revers de main le cas de figure de ruraux se consacrant exclusivement aux cultures d'exportation et de rente.

Cela est une évidence dans la sylviculture, généralement régie par de grandes entreprises, où la demande rurale solvable est constituée par les salariés de cette activité rurale non alimentaire.

Les agriculteurs cultivant des produits dits d'exportation et de rente, tels que : cacao, café, coton, épices, gomme arabique, kolatier, noix de cajou, tabac, et cætera..., constituent, a priori, une demande rurale solvable parfaitement capable d'acheter les produits vivriers dont elle a besoin.

Cependant, toutes ces cultures demeurent vulnérables aux catastrophes naturelles (ouragan, sécheresse, inondation, épidémie, et cætera...) qui peuvent transformer de prospères producteurs en des sinistrés économiques qui, à court ou/et à long terme (sylviculture), deviennent incapables d'acquérir leur nourriture et, encore moins, de réinvestir pour reconstruire leur outil de travail et de production.

Dans ce cas de figure, au titre de la solidarité nationale ou/et internationale ainsi qu'au titre de la Sécurité Alimentaire Générale et Curative, une Aide Alimentaire d'urgence et gratuite doit être mobilisée en faveur de cette demande accidentellement insolvable. De même, une aide à la reconstitution de l'outil de travail et de production doit également être mobilisée.

Enfin, il semblerait judicieux d'examiner dans quelle mesure il serait possible à ces agriculteurs de produits d'exportation et de rente de souscrire des assurances qui se substitueraient au recours aux moyens mis en œuvre au titre de la solidarité nationale ou/et internationale pour assurer leur Sécurité Alimentaire.

4.1.2. Demande solvable urbaine

La demande solvable urbaine est constituée des « indépendants » qui créent des entreprises dans les secteurs économiques secondaire et tertiaire ainsi que des « dépendants » qui y travaillent, les salariés.

Il est possible de considérer les « indépendants » comme suffisamment « *nantis* » pour faire face, par eux-mêmes, aux aléas économiques conjoncturelles ou/et structurelles. Dans une telle perspective, cette population ne nécessiterait quasiment jamais d'aide alimentaire. Cependant, elle peut également être vulnérable à des catastrophes naturelles ou à des événements politico-militaires (émeutes, guerre civile) susceptibles d'altérer gravement leurs infrastructures ou/et leur activité. Dans ce cas, il serait irresponsables de pas inclure cette population dans des programmes d'indemnisation ou/et de reconstruction de l'outil de travail et de production.

Quant aux salariés de ces « indépendants », ils sont les premiers à devoir être les victimes de catastrophes naturelles ou d'événements politico-militaires (émeutes, guerre civile) affectant les entreprises de leurs employeurs. À plus ou moins court terme, cela se traduit par du chômage partiel ou/et définitif.

Pour les salariés, la solution est bien connue dans les pays développés : une assurance d'indemnisation du chômage. Serait-il si inepte d'envisager que partie des fonds consacrés à la Sécurité Alimentaire soient engagés à la constitution d'un régime d'assurance d'indemnisation du chômage ?

En attendant, pour le présent, ils doivent bénéficier d'une Aide Alimentaire d'urgence et gratuite.

4.2. Demandes rurale & urbaine insolvables

La demande rurale insolvable est constituée d'agriculteurs sans terre (a fortiori) qui, de surcroît, ne trouvent pas d'emploi de salariés agricoles. Ce sont des chômeurs ruraux.

La demande urbaine insolvable est constituée de gens qui ne trouvent pas d'emploi de salariés. Ce sont des chômeurs urbains.

Transitoirement, si un régime d'assurance d'indemnisation du chômage existait, ils pourraient passer par cette case avant de bénéficier, au titre de la Sécurité Alimentaire, de programmes de retour à la terre (secteur primaire), de formation à l'artisanat (« indépendant ») dans les secteurs secondaire ou/et tertiaire ou, enfin, de retour à un emploi salarié (« dépendant ») dans les secteurs secondaire ou/et tertiaire.

En attendant, pour le présent, ils doivent bénéficier d'une Aide Alimentaire d'urgence et gratuite.